



# **CONSEIL D'ADMINISTRATION C.C.A.S. DE PUYGOUZON**



**Séance du  
mardi 28 avril 2026**

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

**Présents** : M. Thierry DUFOUR ; Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de M. Jouany) ; Mme Hélène AILLOS (pouvoir reçu de Mme BLANCO LIQUIÈRE) ; Mme Nawal LAGHZAOU (pouvoir reçu de M. de Lagarde) ; Mme Brigitte VERGNES ; Mme Josiane MENO AMIEL ; Mme Nathalie NOUVEL ; Mme Annie CAVAILLÈS ; Mme Armande FAGES ; Mme Josiane QUARIN ; Mme Marie-Ève DARNAUD ; M. Alfred KROL ; Mme Hélène MALAQUIN ; Mme Fatima-Zahra PLANTEROS QUATABOU

**Absents représentés** : Mme Caroline BLANCO LIQUIÈRE (pouvoir donné à Mme Aillos) ; M. Claude JOUANY (pouvoir donné à Mme Bensetti) ; M. Vincent DELAGARDE (pouvoir donné à Mme Laghzaoui)

**Secrétaire** : Mme Nawel BENSETTI

### La séance est ouverte à 18h15.

Un nouveau Conseil d'Administration ayant été constitué dans le prolongement des élections municipales de mars 2026, Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de se présenter.

Puis il indique qu'il convient d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Election à la vice-présidence du CCAS
- Délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du CCAS

En outre, une présentation du CCAS sera faite avant le point concernant le rapport d'activité afin que tous les membres soient informés des missions, services et actions de l'établissement public.

# Centre Communal d'Action Sociale

## 1- Élection à la vice-présidence du CCAS

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président ou une vice-présidente. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate :

Madame Nawel BENSETTI, 3<sup>e</sup> adjointe au Maire de Puygouzon, en charge des affaires sociales, jeunesse, santé et solidarité.

Le Conseil d'Administration procède à ladite élection.

Résultats du vote :

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2

Est élue vice-présidente :

Madame Nawel BENSETTI, 3<sup>e</sup> adjointe au Maire de Puygouzon, en charge des affaires sociales, jeunesse, santé et solidarité.

## 2- Délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale et notamment l'article 21,

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner délégation de pouvoirs au Président, pour la durée de son mandat et dans les situations suivantes :

- Attribution de prestations d'aides sociales dans les conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du CCAS dans les actions intentées contre lui.

Monsieur le Président pourra charger la Vice-Présidente de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Résultats du vote : POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2

**Monsieur le Président est dans l'obligation de quitter la séance et donne pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte VERGNES pour le représenter lors de la poursuite de la séance du Conseil.**

## 3- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026

Chaque séance de Conseil d'administration donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été dressé et communiqué aux membres du Conseil d'administration.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2026 ci-annexé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 janvier 2026.

*(Document n°1-Procès-verbal CA 2026-01-21)*

Résultats du vote : POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2

## 4- Présentation du CCAS (voir document annexe)

- Informations sur l'Analyse des Besoins Sociaux à venir
- Présentation de la charte de déontologie des membres du Conseil d'Administration

## 5- Rapport d'activité et vote du compte administratif 2025

Madame la vice-présidente présente à l'assemblée le rapport d'activités pour l'année 2025 :

### Registre nominatif :

Dernière mise à jour effectuée le 2 avril 2026. 73 personnes inscrites.

Le fichier est mis à jour tout au long de l'année et sera requalifié durant le mois de mai prochain afin d'être opérationnel dès le début de la veille saisonnière, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

### Portage repas :

En 2025, le coût du repas était de **11,91€** :

- 6€88 pour la production repas
- 5€03 pour la part transport.

La participation financière du CCAS a été maintenue : **1€ ou 2€ par repas** en fonction des ressources des ménages.

Sur l'année 2025, **28** personnes ont bénéficié du service, de façon régulière ou très ponctuelle (retour à domicile après hospitalisation, par exemple).

- Remarque de Mme Menou Amiel : pourquoi n'y a-t-il pas de fourniture de pain accompagnant le repas ?

Nous poserons la question au prestataire et transmettrons la réponse aux administrés.

### 2025 Factures Cuisine centrale et CCAS Albi

Mois	Cuisine centrale repas	CCAS Albi transport	Total prestations	Clients	Aide CCAS Puygouzon	Nombre repas
Janvier	2 251,20 €	1 685,05 €	3 936,25 €	3 788,25 €	148,00 €	335
Février *	1 911,20 €	1 358,10 €	3 269,30 €	3 171,70 €	44,00 €	270
Mars	2 105,12 €	1 544,21 €	3 649,33 €	3 543,33 €	106,00 €	307
Avril	2 084,64 €	1 524,09 €	3 608,73 €	3 442,73 €	166,00 €	303
Mai	2 641,92 €	1 931,52 €	4 573,44 €	4 371,44 €	202,00 €	384
Juin	2 827,68 €	2 067,33 €	4 895,01 €	4 815,01 €	80,00 €	411
Juillet	2 944,64 €	2 152,84 €	5 097,48 €	4 963,48 €	134,00 €	428
Août	2 793,28 €	2 042,18 €	4 835,46 €	4 641,46 €	194,00 €	406
Septembre	2 524,96 €	1 846,01 €	4 370,97 €	4 180,97 €	190,00 €	367
Octobre	2 256,64 €	1 649,84 €	3 906,48 €	3 760,48 €	146,00 €	328
Novembre	1 781,92 €	1 302,77 €	3 084,69 €	3 022,69 €	62,00 €	259
Décembre	1 369,12 €	1 000,97 €	2 370,09 €	2 342,09 €	28,00 €	199
<b>Total</b>	<b>27 492,32 €</b>	<b>20 104,91 €</b>	<b>47 604,27 €</b>	<b>46 104,27 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>3997</b>

\*Reliquat janvier 2025 dû à l'augmentation du prix du repas : 53,60€

### Navette du jeudi + transport en minibus lors des sorties et activités.

- Navette : 6 personnes l'ont utilisée durant quelques mois puis seulement 2 personnes y font appel régulièrement le jeudi : courses et accompagnement d'une personne en situation de handicap qui travaille à l'ESAT. Nous précisons que les déplacements du jeudi ne se font que dans Puygouzon étant donné que d'autres prestataires de transport assurent les trajets pour Albi et les communes de l'agglomération (Transport à la Demande de Libéa, ligne n°703 du transport régional Lio, association Avec Diligence, notamment).

### Activités et actions régulières :

- Activité Physique Adaptée (depuis 2018 avec 4/5 participantes)

Pour la saison 2024-2025, 38 séances du 11 septembre 2024 au 9 juillet 2025.

L'effectif est en constante progression. Il est passé de 16 personnes en 2023-2024 à 21.

2 séances se déroulent le mercredi après-midi dans la salle du Conseil à la Mairie.

Le paiement des licences n'est plus pris en charge par le CCAS. En effet, face au succès rencontré par cette activité et au nombre sans cesse croissant de participant.e.s, il est inutile de maintenir cette aide financière qui avait été mise en place pour favoriser les inscriptions à cette nouvelle activité.

Un atelier complémentaire de 4 séances, Cap'chute, a eu lieu au Stadium d'Albi dans le but de dédramatiser certaines situations redoutées par les seniors. 13 personnes y ont participé avec enthousiasme.

Puygouzon a pris part à la fête de fin d'année de l'association Cap Atout Age avec une promenade sur la passerelle d'Albi et un grand picnic à Pratgraussals.

- Réponses apportées aux remarques émises :
  - a- Cette prestation est assurée par l'association *Cap Atout Âge* pour laquelle la mairie met une salle à disposition.
  - b- Pour information, le coût annuel de la licence Fédération Sport pour Tous est de 27,80€ et la cotisation trimestrielle s'élève à 46€. Les règlements sont faits par les adhérents directement à l'association.
- Accompagnement en maths assuré par Martine Décembre et Gérard Guyader. Cinq collégiens/lycéens de Puygouzon ont participé aux séances durant l'année scolaire 2024-2025.
- Promenades pour *Personnes à Mobilité Réduite* dont quelques résidents de l'EHPAD. Cinq bénévoles du CCAS se sont relayés.
- Ciné-conférences à Albi, *Connaissance du Monde*, un jeudi par mois, d'octobre à juin. En moyenne, 9 personnes sont régulièrement présentes.

### Activités ponctuelles et sorties en 2025 :

- Déplacement au marché de Réalmont, une fois par mois
- 2 sorties à la journée « musée-repas-promenade » (Castres et Monestiès)
- 4 rencontres intergénérationnelles avec les *Doux Doudous* (relais d'assistantes maternelles) ainsi qu'avec les enfants fréquentant l'ALAE lors de l'accueil péri-scolaire de fin d'après-midi (jeux de société et goûter)
- Durant la période estivale et les vacances des associations, des après-midi jeux de société ont été organisées pour maintenir le lien social.

### Evénements CCAS :

## **Vide ta bibliothèque 2025**

Recette stands (par chèques) 48 x 8€ :	384,00 €	
Vente collation-livres-2 stands :	323,20 €	
<b>Total recettes :</b>		<b>707,20 €</b>
Achat boissons :	72,87 €	
<b>Bénéfice :</b>		<b>634,33 €</b>

- c- *Octobre Rose* : 3 086€ ont été remis au Comité du Tarn de la Ligue contre le cancer.

- Remarque 1 : pour 2026, un partenariat sera proposé aux commerçants et prestataires de santé installés à Puygouzon. Ce sujet sera traité au cours de la réunion de travail fixée le lundi 8 juin 2026 à 20h.
- Remarque 2 : Marie-Ève Darnaud propose que les recettes (inscriptions aux randonnées et vente de goodies/pâtisseries) apparaissent dans la compta du CCAS et soient ensuite versées au Comité de la Ligue. Jusqu'à présent, les chèques et espèces reçus étaient directement remis au Comité et un récépissé émis pour le CCAS.
- Remarque 3 : parallèlement à *Octobre Rose*, d'autres actions pourraient être organisées par la commune : par ex. *Mars Bleu*, sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

d- Journée intergénérationnelle avec le *Chantier Loisirs Jeunes* : matinée au marché, repas au restaurant scolaire et séance commune d'activité physique adaptée.

Puis la Vice-présidente, par délégation, fait lecture des réalisations des sections de **Fonctionnement** et d'**Investissement** du budget 2025.

### Compte administratif 2025

	Dépenses	Recettes	Résultat 2025	Résultat 2024	Résultat cumulé au 31.12.2025
Fonctionnement	104 546,97 €	102 794,80 €	-1 752,17 €	19 439,73 €	17 687,56 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>104 546,97 €</b>	<b>102 794,80 €</b>	<b>-1 752,17 €</b>	<b>19 439,73 €</b>	<b>17 687,56 €</b>

<b>Compte administratif 2025</b>			
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES de fonctionnement</b>			
<b>articles</b>	<b>intitulés</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
6042	Achat de prestations de services : production repas	34 400,00 €	
6042	Achat prestations de services : transport repas	25 150,00 €	47 604,27 €
60611	Eau et assainissement		
60612	Electricité		
60613	Chauffage		
60622	Achat carburant navette + sorties	800,00 €	444,53 €
60623	Alimentation		
60628	Autres fournitures non stockées		
60631	Fournitures d'entretien		
60632	Petit équipement	200,00 €	633,26 €
6064	Fournitures administratives		
60661	Médicaments		
6068	Autres matières et fournitures		
61358	Autres locations mobilières		
61551	Frais entretien minibus	2 000,00 €	845,57 €
6156	Maintenance défibrillateur	1 300,00 €	1 008,00 €
6156	Maintenance		
6161	Assurances (dont minibus à partir de 2025)	1 000,00 €	350,06 €
6161	Assurances		
6188	Autres frais divers : UNCCAS	200,00 €	195,09 €
6228	Divers : intervenants animations et conférences	600,00 €	
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires		

6234	Fêtes et cérémonies : fournitures pour goûters - sorties	1 000,00 €	498,55 €
6236	Publications : affiches - flyers	300,00 €	67,20 €
6261	Affranchissements		
6262	Frais de télécommunication	500,00 €	474,28 €
6262	Frais de télécommunication		
6281	Concours divers (cotisations)		234,00 €
6288	Autres		
637	Impôts taxes : versement SACEM	200,00 €	121,01 €
<b>TOTAL CHAPITRE 11</b>		<b>67 650,00 €</b>	<b>52 475,82 €</b>
6218	Autres personnel extérieurs		
6331	Versement mobilité	170,00 €	144,00 €
6331	Versement mobilité		
6332	Cotisations FNAL	50,00 €	24,00 €
6332	Cotisations FNAL		
6336	Cotisations au CNFPT et CGFPT	700,00 €	579,67 €
6332	Cotisations au CNFPT et CGFPT		
64111	Rémunération principale	24 000,00 €	26 662,33 €
64111	Rémunération principale		
64113	NBI		
64118	Autres indemnités	3 000,00 €	471,00 €
64118	Autres indemnités		
6451	Cotisations URSSAF	4 500,00 €	3 664,00 €
6451	Cotisations URSSAF		
6453	Cotisations caisses de retraite	8 500,00 €	8 410,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite		
<b>6455</b>	<b>Cotisations pour ass</b>	100,00 €	36,00 €
6456	Fonds national compensation Supplément Familial		
6458	Cotisations autres organismes sociaux	400,00 €	95,03 €
6458	Cotisations autres organismes sociaux		

6474	Versement aux oeuvres sociales	250,00 €	222,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	120,00 €	100,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie		
6488	Autres charges de personnel		
<b>TOTAL CHAPITRE 12 (salaires et charges)</b>		<b>41 790,00 €</b>	<b>40 408,03 €</b>
6541	Créance admise en non-valeur		19,60 €
65134	Aides	2 000,00 €	1 293,52 €
65748	Subventions asso et autres pers droit privé	9 500,00 €	10 350,00 €
65888	Autres		
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>		<b>11 500,00 €</b>	<b>11 663,12 €</b>
66111	Intérêts des emprunts		
<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>			
6745	Subventions de fonctionnement exceptionnelles		
<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>			
023	Virement à la section d'investissement		
022	Dépenses imprévues (7,5% des dépenses prévues)		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>120 940,00 €</b>	<b>104 546,97 €</b>

<b>RECETTES de fonctionnement</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
articles	intitulés		
6419	Remboursement sur rémunération du personnel		
<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>			
70311	Concessions et redevances funéraires	1 000,27 €	983,33 €
7066	Prestations de services	45 500,00 €	46 104,27 €
7088	Autres produits (recette Vide bibliothèque)		707,20 €
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>		<b>46 500,27 €</b>	<b>47 794,80 €</b>
74748	Communes	55 000,00 €	55 000,00 €

7478	Autres organismes		
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		55 000,00 €	55 000,00 €
75888	Autres produits de gestion courante		
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>			
76238	Remboursement d'intérêts d'emprunt		
<b>TOTAL CHAPITRE 76</b>			
756	Libéralités reçues		
<b>TOTAL CHAPITRE 77</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 439,73 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>102 794,80 €</b>

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
<b>articles</b>	<b>intitulés</b>		
1641	Remboursement capital emprunt		
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
<b>articles</b>	<b>intitulés</b>		
2764	Remboursement capital emprunt		
<b>Total des recettes d'investissement</b>			

Monsieur le Président s'étant retiré, **le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré :

- **vote à la majorité** le Compte Administratif 2025 ;
- mentionne que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

VOTES :

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 2 : M<sup>mes</sup> Josiane MENU-AMIEL et Nathalie NOUVEL

## 6- Vote du compte de gestion 2025

Madame la vice-présidente informe le Conseil d'Administration que le compte de gestion 2025, établi par le Trésorier, est conforme au compte administratif 2025 du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **décide à la majorité**

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2025.

VOTES :

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 2 : M<sup>mes</sup> Josiane MENU-AMIEL et Nathalie NOUVEL

## 7- Affectation du résultat 2025

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au 31.12.2025 :

### Résultat 2025

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	102 794,80 €	104 546,97 €	- 1 752,17 €
N-1 Résultat antérieur de fonctionnement reporté			19 439,73 €
Résultat cumulé 31 décembre 2025			17 687,56 €
Investissement			
N-1 Report en section investissement (001)			
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2025</b>			<b>17 687,56 €</b>

Résultat de l'exercice 2025 : - 1 752,17 €  
Excédent antérieur 2024 : 19,439,73 €  
=====

Résultat cumulé : **17 687,56 €**

Vu les articles L.23311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Considérant que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à la majorité, DÉCIDE** :

- de ne rien affecter en réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** ;
- que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de **Fonctionnement** en recettes au compte **002** de **17 687,56 €**.

**VOTES :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 2 : M<sup>mes</sup> Josiane MENOUE-AMIEL et Nathalie NOUVEL

## 8- Vote des subventions 2026 aux associations

Madame la vice-présidente expose aux membres du Conseil d'Administration les propositions d'attribution de subventions aux associations à caractère social selon le tableau suivant :

<b>Associations</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<i>Aide à Domicile en Milieu Rural</i> - 3 route de Teillet - 81990 FRÉJAIROLLES	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<i>Banque alimentaire</i> - 6 rue Denis Papin - 81160 SAINT-JUÉRY	500 €	500 €	500 €
<i>Épicerie Sociale</i> - 6 rue Denis Papin - 81160 SAINT-JUÉRY	500 €	500 €	500 €
<i>Restos du Cœur</i> - zone d'activités l'Abeillé - 81400 BLAYE-LES-MINES	400 €	400 €	400 €
<i>Secours Populaire</i> - 25 rue de la Berchère à ALBI	500 €	500 €	500 €
<i>DREAM TIM</i> - chez Bruno SELOSSE - 1 rue Henri Nègre - 81350 VALDERIES	300 €	300 €	300 €
<i>Paroles de Femmes</i> 8 rue de la Madeleine 81600 GAILLAC	400 €	400 €	400 €
<i>SOS Amitié</i> - BP 70 - 81002 ALBI Cedex	300 €	300 €	300 €
<b>VMEH (Visiteurs de Malades en Etablissements Hospitaliers)</b> - 22 boulevard Sibille à ALBI	300 €	300 €	300 €
<b>Autres associations à déterminer</b>			2 300 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>7 200 €</b>	<b>7 200 €</b>	<b>9 500 €</b>

Remarques :

- Il faudrait demander aux associations subventionnées d'inviter le CCAS pour leurs assemblées générales.
- Il serait souhaitable d'établir des critères objectifs pour déterminer le montant des subventions qui pourront être accordées.
- La vice-présidente indique qu'un mail va prochainement être envoyé aux associations qui, lors des dernières années, ont reçu une subvention de la part de la mairie. Il leur sera proposé de rencontrer le CCAS afin d'exposer les actions qu'ils mènent ou de mettre en place une action conjointe dans la commune.
- Un groupe de travail va donc être créé pour le domaine concernant les subventions. Avant l'établissement de chaque budget primitif, il sera chargé de faire l'examen des demandes déposées.

Entendu le présent exposé, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'attribuer aux associations les subventions énoncées dans le tableau ci-dessus.

**19h53 : M<sup>me</sup> Quarin est dans l'obligation de quitter la séance et donne pouvoir à M<sup>me</sup> Hélène Malaquin de la représenter pour la fin de la séance.**

## 9- Vote du budget prévisionnel 2026

Madame la vice-présidente présente le budget primitif pour l'année 2026 (les lignes du tableau colorées en vert concernent l'EHPAD) :

- Section de Fonctionnement : **556 051,93 €**

<b>Budget prévisionnel 2026</b>		
<b>DÉPENSES de fonctionnement</b>		<b>BP 2026</b>
<b>articles</b>	<b>intitulés</b>	
6042	Achat de prestations de services : <b>production repas</b>	34 750,00 €
6042	Achat prestations de services : <b>transport repas</b>	25 500,00 €
60611	Eau et assainissement	7 400,00 €
60622	Achat carburant navette + sorties	700,00 €
60632	Petit équipement	644,13 €
6068	Autres matières et fournitures	87,70 €
61358	Autres locations mobilières	468,86 €
61551	Frais entretien minibus	700,00 €
6156	Maintenance défibrillateur	1 300,00 €
6156	Maintenance	2 103,60 €
6161	Assurances (dont minibus à partir de 2025)	500,00 €
6161	Assurances	2 000,00 €
6188	Autres frais divers : UNCCAS	200,00 €
6228	Divers : intervenants animations et conférences	500,00 €
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires	3 050,40 €
6234	Fêtes et cérémonies : fournitures pour goûters - sorties	1 000,00 €
6236	Publications : affiches - flyers	300,00 €
6262	Frais de télécommunication	500,00 €
637	Impôts taxes : versement SACEM	200,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 11</b>		<b>81 904,69 €</b>
6331	Versement mobilité	160,00 €
6331	Versement mobilité	276,00 €
6332	Cotisations FNAL	40,00 €
6332	Cotisations FNAL	48,00 €
6336	Cotisations au CNFPT et CGFPT	590,00 €
6332	Cotisations au CNFPT et CGFPT	1 110,00 €
64111	Rémunération principale	28 000,00 €
64111	Rémunération principale	148 000,00 €
64113	NBI	60,00 €

64118	Autres indemnités	500,00 €
64118	Autres indemnités	1 560,00 €
6451	Cotisations URSSAF	3 700,00 €
6451	Cotisations URSSAF	7 200,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	8 500,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	234 000,00 €
6455	Cotisations pour assurances du personnel	50,00 €
6456	Fonds national compensation Supplément Familial	6 726,00 €
6458	Cotisations autres organismes sociaux	120,00 €
6458	Cotisations autres organismes sociaux	509,85 €
6474	Versement aux œuvres sociales	240,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 12 (salaires et charges)</b>		<b>441 489,85 €</b>
6541	Créance admise en non-valeur	
65134	Aides	3 000,00 €
65748	Subventions associations et autres pers droit privé	9 500,00 €
65888	Autres	5,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>		<b>12 505,00 €</b>
66111	Intérêts des emprunts	20 152,39 €
<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>		<b>20 152,39 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>556 051,93 €</b>

RECETTES de fonctionnement		BP 2026
articles	intitulés	
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	400 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>		<b>400 000,00 €</b>
70311	Concessions et redevances funéraires	1 000,00 €
7066	Prestations de services	55 000,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes (Vide ta bibliothèque)	723,98 €
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>		<b>56 723,98 €</b>
74748	Communes	55 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>55 000,00 €</b>
75888	Autres produits de gestion courante	6 488,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>		<b>6 488,00 €</b>
76238	Remboursement d'intérêts d'emprunt	20 152,39 €
<b>TOTAL CHAPITRE 76</b>		<b>20 152,39 €</b>
756	Libéralités reçues	
<b>TOTAL CHAPITRE 77</b>		
002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>17 687,56 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>556 051,93 €</b>

DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 2026
articles	intitulés	
1641	Remboursement capital emprunt	63 362,59 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>63 362,59 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2026
articles	intitulés	
2764	Remboursement capital emprunt	63 362,59 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>63 362,59 €</b>

Remarques d'Hélène Malaquin. Pour un budget plus conforme, il serait souhaitable d'y faire figurer la mise à disposition, par la mairie, d'un bureau pour le CCAS.

Après délibération, le Conseil d'Administration **vote à la majorité** le budget prévisionnel 2026.

VOTES :

Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstention : 2 : M<sup>mes</sup> Josiane MENU-AMIEL et Nathalie NOUVEL

## 10- Informations diverses :

- Charte de déontologie des membres du Conseil d'Administration.

La vice-présidente donne lecture de la charte de déontologie qui est soumise aux membres du Conseil d'Administration afin qu'ils s'engagent à en respecter les principes tout au long de leur mandat.

- Dates à retenir :

- Assemblée Générale *Paroles de Femmes* : mardi 5 mai 2026 à 17h30
- Réunion de préparation *Octobre Rose* : lundi 8 juin à 20h
- *Octobre Rose* : dimanche 11 octobre 2026
- *Vide ta bibliothèque* : dimanche 7 mars 2027
  - Mise à jour des coordonnées des membres du CA
  - Disponibilités pour réunions du CA (création d'un groupe Whats'App)

## 11- Questions diverses :

# **EHPAD**

## **Les Terrasses du Pastel**

### **12- Approbation de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 (ERRD)**

Madame la vice-présidente présente à l'Assemblée l'état réalisé des recettes et des dépenses 2025 (voir page suivante) :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122.21, et L.2343.1 et 2 ;
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.16 à 33 ;
- Vu le CPOM 2019-2023 signé le 31/12/2019 ;

Cadre ERDD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025

	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante <b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel <b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	397 000.00 € 2 880 000.00 € 540 000.00 €	423 695.29 € 2 834 326.11 € 560 809.41 €	3 375 000.00 € 133 000.00 € 20 000.00 €	3 491 570.84 € 170 883.67 € 800.00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	3 817 000.00 €	3 818 830.81 €	3 528 000.00 €	3 663 254.51 €
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	- €	- €	289 000.00 €	155 576.30 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b>	3 817 000.00 €	3 818 830.81 €	3 817 000.00 €	3 818 830.81 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)</b>	- €	- €	289 000.00 €	155 576.30 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	800.00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	325 000.00 €	317 202.35 €	20 000.00 €	- €
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	325 000.00 €	317 202.35 €	309 000.00 €	156 376.30 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	16 000.00 €	160 826.05 €	- €	- €
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	0.45%	4.39%	0.00%	0.00%
<b>RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)</b>				
Produits des cessions d'éléments d'actif				800.00 €
Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat				- €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				- €
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)				- €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>				156 376.30 €
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>				- €
<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>				0.00%

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	- €	- €	16 000.00 €	160 826.05 €
Remboursement des dettes financières	128 040.94 €	132 333.53 €	1 800.00 €	3 600.00 €
Immobilisations (2)	50 000.00 €	81 698.74 €	25 000.00 €	5 160.29 €
Autres emplois	- €	- €	- €	800.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	178 040.94 €	214 032.27 €	42 800.00 €	170 386.34 €
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	- €	- €	135 240.94 €	43 645.93 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	178 040.94 €	214 032.27 €	178 040.94 €	214 032.27 €

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide, à la majorité,**

- d'adopter l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 tel qu'il a été présenté ;
- de reporter les résultats de clôture sur l'exercice 2026.

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 2 : M<sup>mes</sup> Josiane MENOUE-AMIEL et Nathalie NOUVEL

**Questions diverses : néant**

**La séance est levée à 20h14**

**La secrétaire de séance,  
Mme Nawel BENSETTI**



**Le Président du CCAS de Puygouzon,  
Monsieur Thierry DUFOUR**

